

Image not found or type unknown



votre éclairage s'il vous plzit

Par **padbol**, le **04/09/2018** à **23:23**

Bonjour

j'ai porté plainte a la gendarmerie suite à une morsure d'un malinois en meme temps j'ai fait constaté par un médecin qui m'a prescrit un traitement
la gendarmerie me telephone et me fait part que mon dossier laisse aucune suite serait ce normal ?

c'est comme si je laissais mon toutou sur la voie publique j'imagine le tollé les routiers ne perdront pas leur temps

dois je abandonner ou me manifeste et comment ?

merci de votre réponse